



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 21 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	12
VOTANTS	16
DATE DE CONVOCATION	
16 septembre 2022	
DATE D’AFFICHAGE	
Codification : 4.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 27 SEP. 2022 et publication du 27 SEP. 2022 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-et-un septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le neuf septembre deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS (arrive à 20h12), Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

Absentes avec excuse :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Fabienne STALARS
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Didier DUPIN
Lucie ROCH donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Absent sans excuse : Patrick PORNET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Roseline TRAMBOUZE

OBJET : 2022-027 : création d'un poste d'adjoint administratif territorial – modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du 15 septembre 2022,

Considérant le tableau des effectifs de la commune,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220921-2022-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Publication : 27/09/2022

Considérant la volonté de la commune de nommer un agent sur le grade d'adjoint administratif territorial suite à un départ d'un fonctionnaire, il convient de créer un emploi correspondant.

Considérant que cette création de poste est proposée pour un temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la commune en ce sens, soit :

Filière : administrative

Grade : adjoint administratif territorial :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la création d'un emploi permanent sur un grade d'adjoint administratif territorial, pour un temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, au 1^{er} octobre 2022.
- **De modifier** le tableau des effectifs de la commune en ce sens à la date indiquée ci-dessus.
- **De prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur le chapitre 012 charges de personnel de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 27 septembre 2022



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Roseline TRAMBOUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220921-2022-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Publication : 27/09/2022